



SOLIDARITÉ
SAINT-HENRI



UN GUIDE POUR S'INFORMER ET PARTICIPER

Élections provinciales 2026

Septembre 2026



Introduction

Les décisions prises par le gouvernement du Québec influencent directement notre quotidien, notamment en matière de santé, d'éducation, de transport, d'environnement, de services publics et de lutte contre la pauvreté.

Les prochaines élections provinciales sont prévues le 5 octobre 2026. Elles permettront d'élire les député·es qui représenteront la population à l'Assemblée nationale, notamment dans la circonscription de Saint-Henri-Sainte-Anne.

La période est une occasion de faire entendre les préoccupations du quartier, de questionner les personnes candidates et de demander des engagements concrets. Voter est une façon de participer à la démocratie, tout comme s'informer, prendre la parole et se mobiliser collectivement.

Réalisé par la CDC Solidarité Saint-Henri, ce guide vise à rendre les élections plus simples et accessibles. Il présente le processus électoral, le rôle des personnes élues, les partis et les candidat·es, ainsi que les principaux enjeux qui touchent notre communauté.

Le document est un outil d'information et d'éducation populaire. Il ne cherche pas à orienter le vote ni à favoriser un parti ou une candidature. Nous invitons chaque personne à consulter différentes sources, à comparer les propositions et à faire un choix en accord avec ses valeurs. Bonne lecture et bonne participation!

1. Qu'est-ce qu'une élection provinciale?

Au Québec, les élections provinciales permettent d'élire les 127 député·e·s qui siègent à l'Assemblée nationale. Le mode de scrutin est un « système majoritaire uninominal à un tour » : cela signifie que, dans chaque circonscription, un seul siège est à pourvoir. La personne qui obtient le plus de votes est élue députée, peu importe le total des votes obtenus par les autres candidat·e·s.

Le parti qui fait élire le plus grand nombre de député·e·s forme le gouvernement. S'il obtient au moins 64 sièges sur 127, il forme un gouvernement majoritaire ; sinon, un gouvernement minoritaire. La cheffe ou le chef de ce parti devient normalement première ministre ou premier ministre du Québec.

Les prochaines élections provinciales
auront lieu le **lundi 5 octobre 2026**.



2. Que font les député·es ?

Un ou une député·e, représente les gens de sa circonscription à l'Assemblée nationale. Concrètement, son travail se divise en trois grandes responsabilités :

Représenter les citoyen·ne·s de sa circonscription

Le ou la député·e est le lien direct entre la population locale et le gouvernement. Dans les faits, cela veut dire :

- Écouter les préoccupations des citoyen·ne·s (logement, transport, santé, etc.)
- Défendre les intérêts de son quartier lors des débats à l'Assemblée nationale.
- Aider les citoyen·ne·s à naviguer dans les services gouvernementaux (par exemple, en cas de problème avec la RAMQ, la SAAQ ou l'immigration, chaque député·e a un bureau local où les citoyen·ne·s peuvent se présenter ou téléphoner pour obtenir de l'aide).
- Participer et soutenir la vie du quartier en participant à des événements locaux et en travaillant avec les organismes communautaires.

Faire les lois

C'est le cœur du travail à l'Assemblée nationale :

- Débattre et voter les projets de loi à l'Assemblée Nationale : avant qu'une loi entre en vigueur, elle est étudiée, discutée et votée par l'ensemble des député·e·s.
- Siéger en commission parlementaire, où les projets de loi sont étudiés plus en détail, souvent avec la participation de citoyen·ne·s et d'organismes qui viennent donner leur avis.

Surveiller le travail du gouvernement

Au pouvoir ou dans l'opposition, le rôle du ou de la député·e consiste à :

- Vérifier que l'argent public (le budget) est bien utilisé
- Poser des questions au gouvernement pour demander des comptes aux ministres
- Proposer des améliorations ou des changements

Quelques distinctions utiles à connaître :

- Député·e du parti au pouvoir : peut aussi devenir ministre, c'est-à-dire responsable d'un secteur précis (santé, éducation, etc.), en plus de ses tâches de député·e.
- Député·e de l'opposition : n'est pas au gouvernement, mais joue un rôle essentiel pour questionner et surveiller ses actions.

Le travail des député·es touche des domaines bien concrets pour le quotidien des habitant·es du Sud-Ouest, puisque le gouvernement provincial est responsable notamment de la santé (hôpitaux, CLSC), de l'éducation (écoles, cégeps, garderies), du logement (droit des locataires, blocage des loyers), des routes et du permis de conduire (SAAQ), de l'aide sociale, mais aussi des politiques en matière d'écologie.

En résumé : le ou la député·e porte les voix de sa communauté et travaille sur les lois du Québec concernant tous les sujets importants qui impact directement nos vies : logement, santé, transport, éducation, écologie, niveau de vie, inégalités... !



2. Qui peut voter?

Pour voter à une élection provinciale, il faut, le jour du scrutin :

- avoir la citoyenneté canadienne;
- avoir 18 ans ou plus;
- vivre au Québec depuis au moins 6 mois;
- ne pas être privé-e de vos droits électoraux (par exemple à la suite d'une déclaration de culpabilité pour manœuvre électorale frauduleuse au cours des cinq dernières années, ou en raison d'une tutelle).

Vous pouvez vérifier votre inscription sur la liste électorale en ligne sur le site d'Élections Québec. Si vous n'êtes pas inscrit-e ou si vos informations sont erronées, vous pouvez corriger la situation en ligne jusqu'à quelques jours avant le scrutin, ou vous inscrire directement à votre bureau de vote le jour même, avec les pièces d'identité requises.

3. Saint-Henri-Sainte-Anne

Saint-Henri-Sainte-Anne est une circonscription provinciale montréalaise qui correspond au territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest. **Elle regroupe les quartiers suivants :**

Saint-Henri
la Petite-Bourgogne
Pointe-Saint-Charles
Ville-Émard
Côte-Saint-Paul
Griffintown

Depuis mars 2023, la circonscription est représentée par Guillaume Cliche-Rivard, de Québec solidaire, élu lors d'une élection partielle à la suite de la démission de la députée libérale Dominique Anglade.

Il est recommandé de vérifier votre circonscription et votre lieu de vote sur le site d'Élections Québec, surtout si vous avez déménagé récemment !

4. Comment et où voter

Plusieurs options s'offrent aux électrices et électeurs :

Le jour de l'élection (5 octobre 2026)

Les bureaux de vote sont généralement ouverts de 9 h 30 à 20 h. Vous devez vous présenter au bureau de vote associé à votre adresse (indiqué sur la carte de rappel envoyée avant le scrutin).

Le vote par anticipation

Si vous n'êtes pas disponible le jour de l'élection, il est possible de voter par anticipation la semaine précédant l'élection (le dimanche et le lundi de 9h30 à 20h), dans un lieu unique pour l'ensemble de la circonscription. L'adresse de votre bureau de vote par anticipation ainsi que ses jours et ses heures d'ouverture sont indiqués sur l'avis d'inscription que vous recevez par la poste ou sur le site d'Élections Québec.

Le vote au bureau du directeur ou de la directrice du scrutin

Possible entre le 10^e et le 4^e jour avant l'élection, à un endroit établi pour la circonscription. Vous pouvez aussi vous y rendre pour vous inscrire sur la liste électorale ou pour modifier votre inscription.

Si vous êtes à l'extérieur de votre région, vous pouvez également vous présenter au bureau de n'importe quel directeur ou directrice du scrutin du Québec pour voter pour une candidate ou un candidat de votre circonscription.

Attention, l'attente peut être longue !

Le vote par correspondance (par la poste)

Ce type de vote est strictement encadré : réservé aux personnes temporairement hors du Québec (sous certaines conditions) ou dans l'incapacité de se déplacer pour voter. Une inscription préalable est requise, au moins deux semaines avant l'élection.

Vous pouvez vous inscrire à ce service de deux manières :



**En ligne, à l'aide du service sécurisé
Demande d'inscription au vote hors Québec**

<https://sl1nk.com/fyfmg2r>



**Par la poste, à l'aide du formulaire Demande
d'inscription au vote hors Québec (PDF)**

<https://sl1nk.com/zqprai8>

Dans les deux cas, vous devez joindre une copie de deux pièces justificatives.

Le vote à domicile

Pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles qui les empêchent de se déplacer. Vous pouvez demander de voter chez vous (ou chez votre proche aidant), en formulant une demande au bureau du directeur ou de la directrice du scrutin au moins deux semaines avant l'élection. Les détails de ce vote sont disponibles sur le site d'Élections Québec dans la section "*Vous ne pouvez pas quitter votre domicile pour des raisons de santé*".

Pour qui voter ?

Plusieurs partis politiques autorisés au Québec peuvent présenter une candidate ou un candidat dans Saint-Henri-Sainte-Anne, mais il est aussi possible de se présenter comme candidat.e indépendant.e, sans être affilié à un parti. Une personne candidate indépendante n'est pas rattachée à une formation politique : elle n'a pas accès aux ressources ni au financement d'un parti. La liste officielle des personnes candidates n'est confirmée qu'à la fin de la période de mise en candidature, soit après le 17 septembre 2026 mais plusieurs candidat.es annoncent leur candidature avant cette date.

Pour connaître les candidates et candidats officiellement en lice dans Saint-Henri-Sainte-Anne, ainsi que leur parti (le cas échéant), nous vous invitons à consulter le site d'Élections Québec (electionsquebec.qc.ca), dans la section « Candidatures », et à rechercher la circonscription de Saint-Henri-Sainte-Anne.

5. Les pièces d'identité acceptées

Vous devez présenter **obligatoirement** l'une des pièces d'identité suivantes (il n'est pas nécessaire d'avoir votre carte de rappel ou avis d'inscription en main) :



Permis de conduire du Québec



Carte d'assurance maladie du Québec



Passaport canadien



Certificat de statut d'Indien



carte d'identité des Forces canadiennes



6. Dates importantes

Fin août 2026 : début officiel de la campagne électorale. Les partis annoncent leurs candidat.es et commencent à rencontrer la population. La période électorale dure entre 33 et 39 jours.

17 septembre 2026, 14 h : fin de la période de mise en candidature.

24 septembre : Soirée électorale à Saint-Henri et Petite-Bourgogne au CEDA (2515 Rue Delisle, Montreal QC H3J 1K8)

27 et 28 septembre : dates du vote par anticipation.

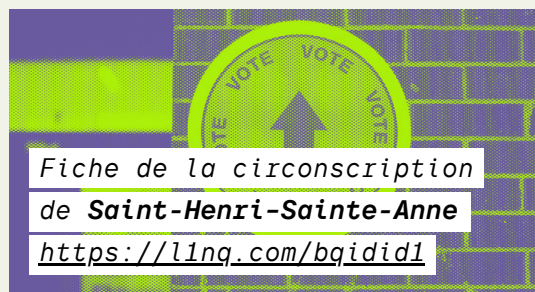
5 octobre : jour du scrutin.

Élections Québec publie les adresses des bureaux de vote par anticipation environ un mois avant le scrutin, et celles des bureaux de vote du jour même environ trois semaines avant.

7. Ressources utiles



Vérification de l'inscription, recherche de lieu de vote, information sur les candidat.e.s



Cette page présente les principales informations sur la circonscription



Revendications portées par la TNCDC en vue des prochaines élections provinciales



Vous trouvez ici les documents produits par Élections Québec ou réalisés à sa demande

8. La politique ne s'arrête pas au vote !

Le Québec est une démocratie, ce qui signifie que nous votons pour des représentant.e-s tous les 4 ans dans le cas des élections provinciales. Mais le vote n'est pas la seule façon de participer à la vie politique de la province !

La politique, ça touche tout le monde et toutes les sphères de nos vies : économique, sociale, environnementale, culturelles... Informez-vous sur les enjeux qui vous touchent, parlez-en autour de vous et faites entendre votre opinion ! N'hésitez pas à contacter la personne élue dans votre circonscription concernant les problématiques vécues dans votre quartier: c'est son rôle de vous représenter.

L'implication politique c'est voter mais c'est aussi manifester pour défendre ses droits, signer des pétitions, partager son point de vue, s'investir dans des groupes citoyens à l'échelle de sa Ville, de son quartier ou de sa ruelle sur les sujets qui nous intéressent.

9. Venez à notre soirée électorale !

Le 14 septembre, de 17h à 20h, les Tables de quartier de Saint-Henri et de la Petite-Bourgogne organisent une soirée électorale au CÉDA (2515 Rue Delisle, Montréal QC H3J 1K8).

Cet événement est une occasion pour les résident.es de la circonscription de rencontrer les candidates et candidats, de leur poser des questions directement et de mieux comprendre leurs priorités pour le Sud-Ouest. C'est aussi un moment privilégié pour échanger avec d'autres membres de la communauté sur les enjeux qui touchent le quartier avant d'aller voter.



The poster features a purple background with a large megaphone on the left. A QR code is in the top left corner. The main text is in bold, yellow and white letters. It includes the date and time of the event, the location, and the organizing groups. Logos for the organizing groups and the host are at the bottom.

DÉBAT PUBLIC
Élections provinciales 2026
Participez à la soirée d'échange électorale avec les candidat.e.s de Saint-Henri-Sainte-Anne
24 SEPTEMBRE - 17H À 20H30
CÉDA - 2515 Rue Delisle, Montréal, QC H3J 1K8

Un événement organisé par les Tables de quartier Solidarité Saint-Henri et Coalition de la Petite-Bourgogne, et accueilli au CÉDA.

Pour plus d'informations: <https://tr.ee/sYo07816xR>



CDC SOLIDARITÉ SAINT-HENRI

75, Rue du Square Sir-George-Étienne-Cartier, Bureau 201
Montréal (Québec) H4C 3A1

☎ 514 937-9813 🌐 solidarite-sh.org